

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Fédération Nationale de
L'équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale
des Fédérations de Fonctionnaires

Compte rendu de la CAP des IAM du 6 février 2014

Membres présents

Présidée par Mme THORIN (adjointe MGS)

Représentants du personnel:

Mme FIELBARD, Mme EUZEN, Mme RATSIVALAKA, M. KERAUDRAN, M. BEAULIEU, expert : M. DROUGLAZET
Mme BEN KHEMIS et M. HENTGEN absents excusés.

Représentants de l'administration:

MGS 3: M. SONJON – Mme HEINISCH – Mme COHEN CHEMOUNE – M. SINISCALCO – Mme POILPRET
DAM : M.QUITOT – Mme RENOUARD - DIRM NAMO : M. ROUMEGOU

La CAP débute à 14h. Une préCAP s'est tenue le matin.

Secrétaires de séance: pour la DRH Mme HEINISCH, pour le personnel : CGT

Approbation PV des CAP précédentes (19/2 et 19/6/13)

Les remarques ont été prises en compte. Les PV du 19/2 et 19/6 sont signés et approuvés.

Mutations

Point préliminaire : les postes d'adjoints aux chefs de CSN.

Règle proposée par la DAM: les adjoints devront être A+

* avantage : ouverture de postes A+ pour les IAM avec des fonctions ISN ;

* mais la question PFR nécessite réflexion avec le bureau ROR. La cotation PFR s'apprécie globalement (spécificité de la fonction, cohérence avec les autres postes).

Postes de 1er niveau

N°	Intitulé	Service	Attribution/Commentaires
147330 147356	Adjoint CCSN	Caen Le Havre	Postes en suspens
147627	ISNPRPM	CSN 17	NV
148280	ISNPRPM	CSN CC/ Guilvinec	Pour info, à confirmer: Ronan MAHE
148350	Ingénieur d'étude télécommunications	CETMEF	Catherine RATSIVALAKA
147565	ISNPRPM	Bayonne	NV
147512	Adjoint chef département ouest grand travaux	DGAC	Avis défavorable : pas de contact avec le service et pas le profil

Postes de 2e niveau

N°	Intitulé	Service	Attribution/Commentaires
146764	Chef	CSN Marseille	NV
146022	Adjoint chef du SSICRET	SSICRET 14	NV
147277	Chef	CSN Caen	NV
147552	Directeur	LPM La Rochelle	NV
147635	Chef	CSN La Rochelle	NV
147995	Directeur	LPM Guilvinec	NV
148300	Chef	CSN Concarneau	Arnaud CONAN
148311	Chef SAM	DDTM 33	NV
147975	Chef	CSN ST Malo	Bruno IMPREZ
148030	Directeur	LPM Nantes	NV
148803	Chef DML	DDTM 50	NV

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER C.G.T.
AFFAIRES MARITIMES- 5 quai du Capitaine Allegre 33311 Arcachon

147008	Commandant	THEMIS	NV
147081	Directeur	LPM Boulogne	NV
147106	Chef	CSN Dunkerque	NV
147368 146989 147337	Adjoint CCSN	Dunkerque Rouen Le Havre	Postes en suspens
147086	Directeur	LPM Fécamp	NV
146746	ISNPRPM	Antenne Toulon	Non attribué : Poste à republier en A
145531	Chef du bureau	DGALN	Cécile LEBERRE

La DRH demande à ce que la DAM rappelle aux agents des corps militaires que leurs pm104 doivent suivre le même chemin que ceux des civils.

Point intégration IAM chez les ITPE et les Attachés

Présentation par la DRH :

Ce projet est statutaire donc relève de la compétence du CTM, ce dialogue social ne se fait donc pas avec les élus CAP mais avec les représentants élus en CTM (Concerne aussi les représentants des ITPE et du CIGEM).

La 1ère réunion est prévue le 6/3/13.

A l'ordre du jour : présentation des enjeux, objectifs, difficultés, calendrier.

Rappel de l'arbitrage du ministre en 2010, par la DRH : il a été acté que les IAM en provenance des IRA seront versés chez les Attachés et les IAM option technique chez les ITPE. Pour les CAM passés IAM au choix : si option PCME et SNMG => ITPE sinon Attachés. C'est le mode de recrutement dans la fonction publique (concours technique ou administratif) qui est pris en compte, pas la formation. Autre exemple : les directeurs de lycée (ex agema) seront versés chez les Attachés.

Pour démarrer ce processus, la DRH attendait la création du CIGEM (fait depuis le 2/10/13) et la fusion des 4 corps d'ingénieurs du ministère : les assises sont en cours mais la finalisation n'est pas pour de suite donc la DRH ne va pas attendre cette fusion pour débuter la désintégration des IAM.

La réflexion relative au recrutement et à la formation (place de l'ENSAM ?) des futurs ITPE maritime est un point majeur.

L'aboutissement d'un projet statutaire prend en général 18 mois. La DRH indique une finalisation en 2015. (NDLR : Fin 2015)

La CFDT fait part de son inquiétude par rapport à l'avenir des CSN.

La DAM ne nie pas et évoque la problématique du recrutement des ISN B depuis la création du corps des TSDD.

Elle va effectuer une cartographie de nos compétences, évaluer les futurs besoins, prendre en compte le taux d'évaporation. Celui-ci sera sans doute élevé, car la pyramide des âges des IAM indique une forte population entre 35 et 45 ans.

La CGT demande si cette réflexion se fera à missions constantes, la DAM répond que oui.

La CFDT, dans le cadre des élections du 4 décembre prochain, propose de rassembler les 2 CAP (IAM et ITPE). La DRH explique que ce n'est pas possible. En effet, la représentation OS d'un corps intégré est pris en compte si l'intégration concerne au moins 20 % des effectifs du corps d'accueil (5500 agents chez les ITPE et 193 IAM).

Point sur RI remplaçant la PFR

Nommé le RIFSEEP « Régime Indemnitare de Fonction, Sujétions, Expertise et d'Engagement Professionnel »

Dispositif interministériel pour tous les fonctionnaires d'état (ABC) comprenant 2 parts.

Part principale, versée mensuellement : l'indemnité de fonction, sujétion et expertise. Elle-même basée sur 2 séries de critères.

* liée à la fonction exercée (encadrement, pilotage, technicité, exposition) représentée par un groupe de fonction ;

* liée au parcours professionnel et l'expérience acquise par l'agent (3 niveaux: praticien, confirmé, expert ; diversité des postes tenus)

Part complémentaire, versée annuellement : la CIA (Complément Indemnitare Annuel), variable.

Elle sera part du traitement de 10 % en C, 12% en B, 15% en A. Elle est liée à l'engagement professionnel et la manière de servir.

Le principe du maintien de la rémunération antérieure est posé.

Échéancier : mise en place en 2014 pour les SGM et en 2015 pour les Attachés et IAM.

Fin CAP 16h.

Prochaine CAP prévue le 10 juin.

Vos représentants SNPAM-CGT à la CAP des IAM:

Patricia BEN KHEMIS, Marion FIELBARD, Marc HENTGEN.